

Le 22 mai 2019

## **Le CNPS présente la feuille de route de la stratégie nationale des moyens de paiement 2019-2024**

Le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) s'est réuni le 20 mai 2019 pour arrêter le plan de mise en œuvre de la nouvelle stratégie des moyens de paiement pour la période 2019-2024, publiée en février dernier. Le Comité salue l'engagement de tous les acteurs autour de cette stratégie ambitieuse et d'importance pour l'avenir des paiements.

60 actions seront menées d'ici à 2024 et pilotées par 5 groupes de travail à constituer d'ici au début de l'année 2020. Les deux premiers groupes de travail « Marché européen des paiements » et « Synergies entre instruments et solutions de paiement » seront lancés dès l'été 2019. Les trois autres groupes (« Facturation électronique et dématérialisation », « Inclusion et relations avec l'administration et « Numérique et technologie ») débiteront leurs travaux au plus tard en 2020.

Le Comité a par ailleurs réalisé un point d'avancement de la mise en œuvre par les établissements des interfaces d'accès aux comptes de paiement prévues par la 2<sup>ème</sup> Directive sur les services de paiement, notamment en vue de la date réglementaire du 14 septembre 2019 qui permettra leur utilisation par les acteurs de marché. Le Comité a pu constater un niveau général de préparation satisfaisant, tout en soulignant que l'ensemble des acteurs concernés devra poursuivre ses efforts pour généraliser l'adoption de ces interfaces comme principal moyen d'accès aux comptes de paiement détenus par les banques.

Le plan d'action de la stratégie des moyens de paiement, le descriptif des futurs groupes de travail ainsi que ce communiqué de presse sont disponibles sur le site internet du CNPS : [www.comite-paiements.fr](http://www.comite-paiements.fr)

### **Contacts presse :**

**Banque de France** : Service de la Communication externe et digitale - Tél : 01 42 92 39 00  
e-mail : [service.de.presse@banque-france.fr](mailto:service.de.presse@banque-france.fr) - [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

**FBF** : Benoît Danton – Tél : 01 48 00 50 70  
e-mail : [bdanton@fbf.fr](mailto:bdanton@fbf.fr) - [www.fbf.fr](http://www.fbf.fr) - [www.banques-sepa.fr](http://www.banques-sepa.fr)

**AFTE** : Véronique Nassour – Tél : 01 42 81 44 55  
e-mail : [veronique.nassour@afte.com](mailto:veronique.nassour@afte.com) - [www.afte.com](http://www.afte.com)

*Le Comité national des paiements scripturaux est une enceinte de concertation créée en avril 2016 dont l'objectif principal est de coordonner la mise en œuvre de la stratégie française sur les moyens de paiement. Le Comité rassemble de manière équilibrée les représentants du secteur des moyens de paiement, côté offre et demande, ainsi que ceux des institutions publiques impliquées dans ces sujets. Il est présidé par la Banque de France. La Fédération bancaire française et l'Association française des trésoriers d'entreprises en assurent conjointement la vice-présidence.*